

## GESTION DES SINISTRES MULTIRISQUES HABITATION

|             |                |          |                          |           |
|-------------|----------------|----------|--------------------------|-----------|
| Référence : | Durée :        | Niveau : | Modalités :              | Tarifs :  |
| AA090       | 3 jours - 21 h | Bases    | Présentiel ou à distance | 2385,00 € |

### LIEUX ET DATES :

#### PARIS

- Du 25/06/2025 au 27/06/2025
- Du 13/10/2025 au 15/10/2025

### OBJECTIFS

- S'initier à la méthodologie de règlement des sinistres multirisque habitation
- Appréhender le contenu d'un dossier sinistre et les étapes du règlement

#### **Information complémentaire :**

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations**  
**[ici >>](#)**

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

Les conditions d'application des garanties sont étudiées, des exercices sont effectués pour déterminer et évaluer les dommages selon les justificatifs fournis. Les stagiaires s'entraînent à une méthodologie de gestion pour chaque garantie et se familiarisent à l'exercice des recours conventionnels et droit commun.

### **Formateur(s) :**

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance multirisque habitation, formateur expert de l'Ifpass.

## PROGRAMME

A. Vérifier la validité du contrat et des garanties

1. Vérifier la validité du contrat
2. Vérifier la prise en charge du contrat dans le cadre des garanties : analyse des garanties et des exclusions

B. Évaluer les dommages et déterminer l'indemnité

1. Identifier les biens et les frais couverts par le contrat
2. Procéder à l'évaluation des dommages et à la détermination de l'indemnité

C. Vérifier les conditions de paiement de l'indemnité

1. Déterminer les obligations de l'assuré à la suite du sinistre et appliquer les sanctions en cas de non-respect
2. Vérifier la situation des primes échues : la compensation
3. Procéder au paiement de l'indemnité et à l'exercice des recours dans le respect des conventions interprofessionnelles
4. Procéder à la clôture du dossier

D. Détecter la fraude à l'assurance

1. Rechercher les signaux d'alerte
2. Repérer les principales motivations
3. Évaluer l'importance de la lutte contre la fraude

### **Validation des acquis :**

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

### **Personnalisation parcours :**

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

## PUBLIC

Chargés d'indemnisation habitation débutants

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

2385,00 €

Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 23/02/2025 à 03:17